

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER-MORVAN

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, Mme JACQUET Marie-Christelle, MM PICHON Vincent, MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud.

Absents excusés : M. LEBRET Gilles donne pouvoir à Mme COMMEREUC Sylvie, M. MARTEL Thierry, Mmes PEUVREL Sophie, KREMBSER Cindy, PILON Virginie, M. BETEND Guillaume.

Date de convocation : 24/06/2025

Secrétaire de séance : M. MOUTON Vincent

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Règlement intérieur de la cantine
- Tarifs cantine et garderie
- Dispositif argent de poche
- Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Dol-de-Bretagne – Avis du Conseil municipal
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025, préalablement transmis au Conseil municipal, n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

N° 2025-06-39 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

Suite à la mise en place du portail famille pour les réservations des repas cantine et considérant les écarts fréquents entre les commandes et les présents, la commission Péricolaire-cantine a travaillé sur un nouveau règlement intérieur de la cantine.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de règlement intérieur de la cantine :

- fixant les modalités d'inscriptions au service et de réservations des repas ;
- intégrant les règles de discipline appliquées.

Considérant les corrections apportées et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le règlement intérieur de la cantine tel que présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement et tout document relatif à ce dossier.

N° 2025-06-40 : TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal les bilans des services cantine et garderie pour l'année 2024. Il rappelle que la mutualisation avec Epiniac a débuté en octobre 2023 et précise qu'après le bilan provisoire de l'année scolaire 2024-2025, le coût réel d'un repas se maintient à 4,60 €.

Considérant le nouveau règlement de cantine et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- FIXE les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

CANTINE	2025-2026
Tarif repas pour le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} enfant	4.40
Tarif pour le 3 ^{ème} enfant	4.00
Tarif repas adulte	5.10
Tarif panier repas	1.10
Tarif majoré enfant non inscrit	8.80

- FIXE les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026, soit :

GARDERIE	2025-2026
Tarif garderie du matin	2.10
Tarif garderie du soir	2.40

N° 2025-06-41 : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame COMMEREUC fait le point sur l'organisation du dispositif argent de poche ouvert cette année aux jeunes de 16 et 17 ans.

Six dossiers ont été transmis en Mairie dont deux après la date limite de retour fixée au 6 juin 2025 et un dont le jeune a déjà participé l'année dernière. Mme COMMEREUC sollicite l'avis du Conseil municipal sur l'attribution d'une ou deux semaines pour ces dossiers.

Une réunion collective (parents et jeunes) a été programmée le 26 juin 2025 pour la remise des contrats et le déroulement des chantiers.

Considérant la liste des tâches à effectuer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE les six candidatures ;
- APPROUVE l'attribution de deux semaines à chaque jeune disponible pour cette durée ;
- RAPPELLE que la gratification attribuée est de 15 € par journée de 3 h 30.

N° 2025-06-42 : PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE DOL-DE-BRETAGNE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier transmis le 2 juin 2025, la commune de Dol-de-Bretagne a adressé son projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), arrêté par délibération le 13 février 2025. En tant que Personne Publique Associée (PPA), la commune de Baguer-Morvan dispose de trois mois pour émettre son avis sur le projet de PVAP.

Le PVAP est une servitude d'utilité publique dont l'objectif est de garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine de façon durable. Il fait suite à la création du Site Patrimonial Remarquable dont le classement sur la ville de Dol-de-Bretagne, a été obtenu par arrêté ministériel du 6 septembre 2023.

Après en avoir délibéré avec 1 abstention et 13 voix pour, le Conseil municipal :

- EMET un avis favorable sur le projet de ce Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de Dol-de-Bretagne.

QUESTIONS DIVERSES

➡ SCOLAIRE

M. le Maire rappelle le départ d'un agent spécialisé des écoles maternelles. Un nouveau planning sera mis en place à la rentrée de septembre avec l'agent en place qui sera avec les élèves de maternelle le matin et un nouvel agent pour l'après-midi.

Concernant la cantine, les nouveaux emplois du temps modifient le temps de travail d'un contractuel en place qui ne souhaite donc pas renouveler son contrat à la rentrée.

M. le Maire annonce au Conseil municipal le départ de l'enseignante des CM dont la remplaçante était présente au dernier conseil d'école.

➡ CIMETIERE

M. le Maire annonce au Conseil municipal que les travaux du programme voirie au cimetière sont terminés.

➡ ECHANGE DE CHEMINS RURAUX

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les deux modifications de chemins ruraux en cours à la Ville d'Acier et à La Moignerie. Une enquête publique devant être réalisée pour ces procédures, il présente la demande de M. LEBRET pour une modification du chemin rural à La Sageais. Le nouveau chemin envisagé étant déjà bitumé, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

➡ ETUDE POUR LE CENTRE DE LOISIRS ET L'AMENAGEMENT FONCIER A PROXIMITE

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'étude en cours pour l'accueil de loisirs et l'aménagement foncier, un relevé topographique est sollicité par le cabinet d'étude. Après sollicitation de géomètres, le cabinet Prigent a transmis un devis pour 1 806 € TTC avec une intervention dès cette semaine. Mme COMMEREUC précise que la soirée du 10 juillet a été retenue pour une concertation avec les familles entre 17 h 30 et 18 h 30, suivie d'une balade urbaine ouverte à toute la population à 18 h 30.

➡ BLE NOIR

M. le Maire informe le Conseil municipal que cette année, le blé noir a été remplacé par du foin. Plusieurs agriculteurs se sont relayés pour la préparation et la réalisation des bottes de foin sur les parcelles de la commune. L'un des agriculteurs propose l'achat de ce foin à 100 € la tonne. La somme sera ensuite donner à une association comme les années passées.

➡ METHANISATION

M. le Maire transmet au Conseil municipal la date du 7 juillet 2025 retenue pour la présentation du projet de méthanisation sur Baguer-Morvan et ses impacts avant une décision du conseil municipal.

➡ FETE DE LA MUSIQUE

Mme QUEMERAIS remercie les bénévoles présents lors de la fête de la musique. Le bilan sera réalisé la semaine prochaine après la réception des dernières factures.

➡ MUTUALISATION

M. le Maire annonce au Conseil municipal que dans le cadre d'une mutualisation de différentes communes de la Communauté de communes, il a été décidé l'achat groupé de bouteilles de crémant permettant un gain de 10 % sur le prix.

➡ OCTOBRE ROSE

Mme COMMEREUC annonce au Conseil municipal que la 2^{ème} édition d'Octobre Rose est en cours de préparation. La date retenue est le samedi 11 octobre avec une séance à la piscine Dolibulle le 4 octobre. Les associations SINOO et AMOH seront de nouveau présentes ainsi que l'exposition photo sur les femmes atteintes d'un cancer du sein. Parmi les activités envisagées, la marche et les massages seraient complétés par des ateliers Yoga.

➡ CCAS

Mme COMMEREUC rappelle au Conseil municipal que le CCAS dispose d'un registre des personnes vulnérables à contacter, notamment avec ces fortes chaleurs.

➡ FORUM DES ASSOCIATIONS

M. ROME annonce au Conseil municipal que la date retenue pour le prochain forum des associations est le samedi 6 septembre de 10 h à 16 h.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le secrétaire de séance
Vincent MOUTON

Le Maire
Olivier BOURDAIS